



Visite médicale de reprise après arrêt maladie

Par **Donny**, le **01/04/2016** à **03:02**

Bonjour
Je suis cadre dans une grand groupe depuis 15 ans et Après un arrêt de plus de 2 mois pour dépression suite à des stratégies d'entreprises très douteuse pour le personnel et une pression constante de la direction et le client. Souvent féliciter et récompensé pour la qualité de mon travail par ces mêmes personnes. Je gère une production international et depuis que j'ai pris mon poste de responsable il y 5 ans apres avoir gravi les échelons je n'ai eu aucun objectif de la part de ma hiérarchie ni d'entretien annuel. Cependant je dois effectuer les entretiens à mon équipe et leurs fixer des objectifs !
J'ai repris le travail depuis plus de 3 semaines et j'ai fait une demande de rupture conventionnelle auprès de notre RH qui en retour me propose un abandon de poste ou d'inventer une faute pour licenciement. (Alors qu'ils ont accepté pour d'autres salariés)
Par contre ils ne m'ont pas fait passer la visite médicale de reprise, que dois-je faire ? Est-ce que je peux utiliser ce point comme négociation pour la rupture conventionnelle.
Je vous remercie d'avance pour vos conseils car j'ai d'autres projets et j'aimerais que ce cauchemar se termine pour qu'enfin je puisse tourner la page
Cordialement